FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Techspray Unfluxed Desoldering braid

Section 1. Identification

Identificateur de produit

: Techspray Unfluxed Desoldering braid : 1830 /1831/1832/1833 Unfluxed Wick

Code du produit **Autres moyens** d'identification

Sizes: 0.9mm/1.4mm/1.9mm/2.5mm/3.3mm/4.9mm/0.9mm/1.4mm/1.9mm/2.5mm/3.

3mm/4.9mm/0.63mm/4.9mm

Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur

: Manufacturier **Techspray**

> 8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152 Tel:678-819-1408 Toll free: 800-858-4043 Fax: 806-372-8750

Distributeur

EMX Enterprises LTD 250 Granton Drive Richmond Hill, ONT Canada L4B 1H7 905-764-0040

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : Chemtrec - 1-800-424-9300

(indiquer les heures de

CANUTEC (Canadian Transportation): (613) 996-6666

Emergency phone: (800) 858-4043

24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la

service)

substance ou du mélange

: Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.

Mentions de danger

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. **Stockage** : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Substance

Autres moyens d'identification

Sizes: 0.9mm/1.4mm/1.9mm/2.5mm/3.3mm/4.9mm/0.9mm/1.4mm/1.9mm/2.5mm/3.

3mm/4.9mm/0.63mm/4.9mm

Numéro CAS / autres identificateurs uniques **Numéro CAS** : 7440-50-8

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version: 2

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Cuivre, fumées de	90 - 100	7440-50-8

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de

contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Inhalation : brasage tendre fumées L'exposition aux produits de décomposition peut présenter

des risques pour la santé.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion : Do not ingest. If swallowed then seek immediate medical assistance.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur larmoiement

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

Ingestion Consulter un médecin.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 2/11 précédente

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxyde/oxydes de métal

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ains qu'un appareil respiratoire autonome (APA) équipé d'un masque couvre visage à

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 3/11 précédente

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le rejet dans l'environnement.
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Cuivre, fumées de	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Remarques: As Cu 8 hrs OEL: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées 8 hrs OEL: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015). Remarques: As Cu TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière et buées CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 0.6 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Fumée TWA: 0.2 mg/m³, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Fumée STEL: 3 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Poussière et buées TWA: 1 mg/m³, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014). Remarques: En Cu VEMP: 1 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme: poussières et brouillards VEMP: 0.2 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme: Forme: Forme: Poussière et Duées

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 4/11 précédente

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Solide. [Métal.]Couleur: Dull to shiney Doré.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion : 1083°C (1981.4°F)

Point d'ébullition : 2595°C (4703°F)

Point d'éclair : Non applicable.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 5/11 précédente

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Densité relative : Non disponible.

Solubilité : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

Non disponible.Non disponible.

Temps d'écoulement

(ISO 2431)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 10/22/2018Date de publication: 10/22/2018Version: 26/11

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Inhalation : brasage tendre fumées L'exposition aux produits de décomposition peut présenter

des risques pour la santé.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion: Do not ingest. If swallowed then seek immediate medical assistance.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur larmoiement

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

Ingestion Consulter un médecin.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Sensibilisation cutanée

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Sensibilisant cutané

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 7/11

Section 11. Données toxicologiques

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Cuivre, fumées de	Aiguë CE50 1100 μg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 2.1 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CI50 13 μg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Plantae - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 0.072 μg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - Cambarus bartonii - Adulte	21 jours
	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvénile (jeune à l'envol, larve	6 semaines
		de poisson, porcelet sevré)	

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 8/11 précédente

Section 13. Données sur l'élimination

produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Copper wire	Copper Wire	Copper Wire	Copper Wire	Copper Wire
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	-	-	-
Autres informations	-	Quantité à déclarer 5263.2 lb / 2389. 5 kg Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.			The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 9/11 précédente

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Cuivre (et ses composés)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Nouvelle-Zélande: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Philippines: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.République de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Taïwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Turquie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.États-Unis: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 10/22/2018 Date d'édition/Date de : 10/22/2018

révision

Date de publication : 10/22/2018

précédente

Version : 2

VC131011 . Z

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 10/11

Section 16. Autres informations

navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification	
Non classé.		

Références

: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 10/22/2018 Date de publication : 10/22/2018 Version : 2 11/11